

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Pnaud**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Pierre **Tomada** (pouvoir à Claude **Lumeau**), Mme Sandrine **Dèche** (pouvoir à Philippe **Laveix**), M. Guy **Latorre** (pouvoir à Sylvie **Panchout**),

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 11 mai et 08 juin 2009. Aucune remarque n'est faite sur la rédaction de ces comptes-rendus, puis ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Benoit Pnaud est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- Personnel communal – Ouverture de postes au titre de la promotion interne
- Aménagement interne de la mairie - Création d'une commission municipale
- Compte-rendu commission d'intégration de la station de compression de gaz TIGF (Benoit Pnaud)
- Site internet Canal du Midi - Voie Verte – point sur les conditions d'adhésion (Sandrine Combefreyroux)
- Commission « école » - proposition de répartition du budget pour la rentrée scolaire 2009/2010 (Sandrine Combefreyroux)
- Cantine scolaire de l'école élémentaire – besoin équipements en mobilier (Rémi Ballarin)
- Budget – décision modificative – ouverture de crédits
 - Travaux suite à la tempête
 - Don de TIGF
- Compte rendu de l'opération de sensibilisation au tri sélectif

ORDRE DU JOUR

1. **BILAN DE LA 1^{ERE} CONTRACTUALISATION « CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG »**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la rue de la Font, du carrefour de la Porte de La Font, de la place de la République, de la rue du Petit Bordeaux et du Carrefour de la Porte Saubotte ont été réalisés dans le cadre d'une Convention d'Aménagement de Bourg signée avec le Conseil Général de la Gironde en date du 12 mars 2004 et dont la programmation portait sur la période 2004/2006.

La réception des travaux d'aménagement du carrefour de la Porte Saubotte, clôturant cette première contractualisation, a été prononcée fin décembre 2007. Ces opérations étant parfaitement achevées et liquidées et l'ensemble des subventions attendues ayant été perçues, il a été demandé au Conseil Général par courrier du 21 novembre 2008, de programmer une réunion de bilan selon les dispositions contractuelles.

Cette réunion, à laquelle étaient conviés Madame Sautou, architecte en charge des études, la DDE, maître d'œuvre en charge de la réalisation des travaux, les représentants du CAUE, les techniciens du Conseil Général de la Gironde – service du Développement Local et Centre Routier Départemental – ainsi que Philippe Laveix, rapporteur de la Commission Urbanisme et Benoit Paud, rapporteur de la Commission Développement Durable, Muriel Grandchamp, Ingénieur du service urbanisme communal et Sophie Bréda, responsable du pôle administratif, s'est tenue le mercredi 17 juin 2009 à 14 h 30.

Monsieur le Maire présente le bilan financier de cette première contractualisation et rend compte des discussions.

Aménagement espaces publics - phase 1		Dépenses	Recettes
Coût de l'opération (toutes dépenses comprises et TTC)		927 829.17 €	
SUBVENTIONS		accordée	perçue/soldée
Total subventions		322 978.29 €	322 978.29 €
Conseil Général (aide au titre de :)		114 274.00 €	114 274.00 €
Abords monument historique	trottoirs rue de la Font	45 000.00 €	45 000.00 €
aménagement paysager	rue de la Font - demandé 3 302 € (classé sans suite)	- €	- €
Amende de police	création de parking rue de La Font	7 866.00 €	7 866.00 €
Amende de police	création de parking place de la République	8 000.00 €	8 000.00 €
Redevances de mines	Bordures et caniveaux rue du Petit Bordeaux	21 350.00 €	21 350.00 €
abords monument historique	Réaménagement et mise en valeur site Place de la République	30 000.00 €	30 000.00 €
Travaux assainissement	Caniveaux RD 670 place de la République	2 058.00 €	2 058.00 €
Conseil Régional		30 500.00 €	30 500.00 €
Convention commune rurale		30 500.00 €	30 500.00 €
ETAT		100 526.29 €	100 526.29 €
Fisac (Commerce artisanat) - Pour mémoire demandé 120 745,34 €		100 526.29 €	100 526.29 €
FEDER (Europe) - pour mémoire demande initiale 266 976,50 €		77 678.00 €	77 678.00 €
Fonds de compensation de la TVA (tx compensation = 15.482 %)		143 646.51 €	143 646.51 €
Autofinancement net =		461 204.37 €	

Carrefour Porte saubotte	Dépenses	Recettes
Coût de l'opération (toutes dépenses comprises et TTC)	345 470.62 €	
SUBVENTIONS		accordée
Total subventions		perçue/soldée
		128 056.00 €
		124 924.00 €
Conseil Général		63 016.00 €
abords monument historique		30 000.00 €
aménagement paysager		7 026.00 €
Cheminement piétonniers (amende police)		17 990.00 €
parking et rampe d'accès (amende police)		8 000.00 €
Conseil Régional		30 000.00 €
Convention commune rurale		30 000.00 €
ETAT		35 040.00 €
Fisac (Commerce artisanat) - Pour mémoire demandé 65 946 €		35 040.00 €
FEDER (Europe) - pour mémoire demandé 32973 € (sans suite)		- €
Fonds de compensation de la TVA (tx compensation 15.482%)		53 485.76 €
		53 485.76 €
Autofinancement net =		167 060.86 €

Monsieur Pouget, technicien du Conseil Général, a fait un bref rappel du dispositif de conventionnement d'aménagement du bourg qui rend obligatoire la réunion de bilan – Celle-ci permet de faire le point sur l'exécution du projet et de constater les points forts et les points faibles tant au niveau du dispositif que de la réalisation du projet. Il ressort du tour de table :

Points forts :

- Réussite de l'aménagement du carrefour de la porte Saubotte,
- Réussite de l'éclairage de la place et des Portes fortifiées
- Mise en valeur des arcades par la suppression du stationnement

Points faibles :

- Inadaptation du carrefour de la Porte Lafon au passage des convois très exceptionnels,
- Difficultés de stationnement et d'accessibilité sur la place de la République pour les personnes à mobilité réduite,
- Lourdeurs administratives dans la gestion des dossiers de demandes de subventions – aucune uniformité dans la présentation des documents imposés par les différents services même au sein d'une même administration.

Monsieur Pouget a souligné que cette procédure s'était déroulée de manière régulière et sans souci majeur pour la commune de Sauveterre - dans des délais quasiment respectés compte-tenu de l'ampleur de ce projet.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Pouget a indiqué les modalités d'accès à une deuxième contractualisation. La commune est tenue de se rapprocher de l'Agence de Développement Territorial du Conseil Général de la Gironde pour présenter une nouvelle demande.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été proposé en sa séance du 14 mai 2008, de faire acte de candidature à une deuxième contractualisation sur la base du programme défini dans le cadre de l'étude préalable d'aménagement du bourg réalisée en avril 2003. La priorité était de traiter le carrefour de la porte Saint Léger, lequel présente un réel danger pour l'ensemble des usagers.

Monsieur LAVEIX souhaite que la rue du 8 mai et le « tour » de l'église fassent l'objet d'une prochaine tranche de travaux lors de la contractualisation de la prochaine convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après échanges de vues, le Conseil Municipal, par dix-neuf voix pour, décide de proposer la candidature de la commune pour une deuxième contractualisation sur la base du programme défini dans le cadre de l'étude préalable d'aménagement du bourg réalisée en avril 2003

2. REFECTIION DES INFRASTRUCTURES DU STADE DU CLOSET (ECLAIRAGE, ARROSAGE...)

2.1. Demande de subvention auprès du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du rapport d'expertise rendu par le cabinet Sport Pelouse Conseil concernant l'état du terrain et de la vérification des équipements par le Cabinet Qualiconsult, il a été décidé de réhabiliter le terrain du Closet. Les travaux suivants sont programmés et sont éligibles à l'aide du Conseil Général de la Gironde sur la base de 25 % d'un montant de travaux plafonné à 50 000 €. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Général voire de la Direction de Jeunesse et Sport pour la réalisation de ce projet. Le plan de financement s'établit comme suit :

	D	R
<u>Travaux terrain Closet - coût total ht</u>	22 117.59 €	
Equipements Burdipolis sport (buts, abris touche)	3 239.00 €	
Fertilisation - soufflet vigne	852.25 €	
Arrosage	9 963.50 €	
* alimentation gros comptage- Saur	3 550.50 €	
* réseau arrosage- Irrigaronne	6 413.00 €	
assistance Sport pelouse Conseil	2 361.12 €	
* consultation fournisseurs engrais	861.12 €	
* assistance suivi des travaux	1 500.00 €	
éclairage	5 701.72 €	
TVA 19,6%	4 335.05 €	
<u>Subventions</u>		5 529.40 €
Participation Conseil Général		
* 25 % plaf. 50 000 € trx		5 529.40 €
FCTVA - (tx : 15,482%)		9 427.74 €
Autofinancement commune		45 937.71 €
TOTAL	60 894.85 €	60 894.85 €

Au sujet de l'éclairage, Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de faire en sorte de disposer de deux modes d'éclairage du terrain du Closet : un mode entraînement et un mode match. L'objectif est de diminuer la consommation d'électricité sur le stade du Closet qui est aujourd'hui équivalente à la consommation de l'ensemble de la Bastide.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par dix-neuf voix pour :

- Accepte le projet de travaux de réhabilitation du stade du Closet,
- Adopte le plan de financement proposé,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.
-

Monsieur le Maire ajoute que :

- le financement de la réfection du terrain a été pris en compte au titre du FDAEC 2009 – devis Turfplac pour la somme de 13 401,65 €.
- Le remplacement de la main-courante sera pris en charge grâce au don alloué par la société TIGF.

3. PROJET DE REMPLACEMENT DU STANDARD TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE

Madame Lawther expose au Conseil Municipal,

Le standard téléphonique du service administratif de la mairie date de 1989 et ne répond plus aux nécessités du service (5 agents + permanence services extérieurs). Il s'agit d'un système analogique qui compte seulement deux lignes entrées/sorties, dénué de répondeur téléphonique et qui ne permet pas l'attribution de lignes directes. Il est par conséquent souhaitable de faire évoluer ce dispositif.

1 – RAPPEL & OBJECTIFS

Installation du matériel existant : quasiment 20 ans et même plus ! ...la musique d'attente est « Vive le vent d'hiver »...même en ETE....

Problématique la plus « handicapante » :

- Saturation du standard avec 2 lignes entrantes et deux lignes sortantes...

Bref, il est temps d'assurer à la mairie un vrai outil de communication afin de :

- Professionnaliser et optimiser l'accueil téléphonique.
- Profiter des fonctions téléphoniques « améliorées » et « avancées » disponibles sur le marché.
- Se tourner vers les technologies du futur en prévoyant déjà des « plateformes techniques évolutives ».

Cependant, il est important de choisir un standard adapté à nos besoins réels (*éviter la surdimensionnement*) et à nos structures actuelles (*prendre en compte les câblages existants et ceux à venir dans le cadre de restructuration de la mairie*).

2 - PRECONISATIONS

ETAPE 1 :

Changer le standard et le matériel téléphonique actuels pour un standard et du matériel téléphonique modernes qui fonctionneront sur le même type de câblage qu'aujourd'hui (**RTC** : Réseau Téléphonique Commuté).

ETAPE 2 :

Dans le cadre de la commission « Restructuration de la Mairie », prévoir avec l'architecte, la mise en place des câblages spécifiques et du local technique pour se doter d'une plateforme technique évolutive qui nous permettra à terme d'aller vers la **téléphonie IP** (*système de téléphonie permettant d'émettre et de recevoir des appels téléphoniques en utilisant la connexion internet à la place des prises téléphoniques traditionnelles*).

ETAPE 3 :

Etudier une solution globale de téléphonie qui intègre les « sites déportés » : les écoles, la bibliothèque, la salle des fêtes, les équipements sportifs, etc.

OBJECTIFS = REDUCTIONS DES COUTS DE COMMUNICATION/MUTUALISATION VOIX/DONNEES INTER/SITES**3 – PROPOSITIONS POUR ETAPE 1****3a – COUTS MATERIEL**

MATERIEL	ORANGE BUSINESS SERVICES	AXIANS
Location	147,61 HT (sur 60 mois à échoir)	107,00 HT (sur 80 mois à échoir)
Achat	4748,46 HT	4990,00 HT

Commentaires :

Les deux prestataires proposent des standards évolutifs qui peuvent rester les mêmes pour la conversion en IP en étape 2.

Les fonctionnalités sont quasi identiques.

3b – COUTS ABONNEMENT + COMMUNICATION

	DEPENSES ACTUELLES/AN sur 2008 (voir tableau)	ORANGE BUSINESS SERVICES	SFR « 9dialog »
ACCES (base de 15 lignes analogiques)	3 057,48 HT	<i>Pas de réponse comparative</i>	3 114,00 HT
COMMUNICATION (volume de 27 516)	2 336,89 HT	<i>Pas de réponse comparative</i>	1 327,84 HT
	5 394,37 HT		4 441,84 HT

Commentaires :

Orange Business a fait une contre-proposition abonnement/conso illimitée sur les 10 lignes mobiles interne pour un tarif (hors offre de démarrage) de = 240,00 € HT/mois.

Coût moyen constaté SFR (sur les mois pleins hors offre de démarrage) = 208,20 € HT

Madame Lawther précise cependant qu'il est extrêmement difficile de « comparer » les offres ! Entre les remises, les offerts, les dégressifs...tout est là pour que le client soit perdu !

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par dix-neuf voix pour, décide de retenir :

- La société AXIANS pour l'achat du matériel
- SFR « 9 Dialog » pour l'abonnement
- Et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au renouvellement du standard téléphonique.

4. ASSAINISSEMENT**4.1. Choix du maître d'œuvre pour le diagnostic du réseau d'assainissement**

Dans le cadre de la consultation de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre du diagnostic du réseau d'assainissement, Monsieur PUAUD fait état des sept réponses reçues, parmi lesquelles trois bureaux ont fait savoir que leur plan de charge ne leur permettait pas de répondre à cette consultation.

Voici la présentation par ce tableau des 4 réponses étudiées :

	Qualité réponse à la prestation	Note / 30	Coût HT et TTC	Note / 50	Références équipe technique	Note / 20	remarques	Note /100
Cabinet MERLIN	Réponse fidèle à la consultation	25	5000€ HT	30	Pas de dossier	0	uniquement proposition commerciale	55
SOCAMA	9 jours d'intervention réponse conforme	25	3960€ HT	50	Brochure technique	15	Bureau à compétence reconnue	90
BERCAT	Dossier complet et argumenté 9 jours d'intervention	25	4800€ HT	40	Nombreuses références	20	Bureau multi compétences	85
ADVICE Ingénierie	Dossier complet et argumenté	30	5475€ HT	30	Nombreuses références et recommandations	20	Intervenant de proximité (Castelmoron d'Albret)	80

Le bureau SOCAMA reçoit la meilleure notation.

Monsieur PUAUD propose de retenir la proposition du bureau SOCAMA.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par dix-neuf voix pour, décide de retenir la proposition technique et financière du bureau SOCAMA.

4.2. Choix du laboratoire de suivi des analyses de la station d'épuration

Monsieur PUAUD présente les 3 propositions reçues dans le cadre du suivi du fonctionnement de la station d'épuration. Une consultation a été faite auprès des laboratoires agréés pour l'analyse des échantillons prélevés dans le cadre des bilans mensuels réalisés par l'agent en charge du service.

tableau comparatif des offres pour le suivi analytique des bilans mensuels station épuration

	Laboratoire des Pyrénées		IPL / SAUR		LCA	
	unité	total	unité	total	unité	total
<u>Bilan intermédiaire</u>	35.99 €	575.84 €		602.04 €	39.55 €	632.80 €
DCO.DBO5.MES 8 bilans par an 2 analyses entrée et sortie (soit 16 analyses par an)						
<u>Bilan complet</u>	77.02 €	616.16 €		647.67 €	76.37 €	610.96 €
DCO.DBO5.MES.NTK.NH4 NO3.NO2.NGL.PT 4 bilans par an 2 analyses entrée et sortie (soit 8 analyses par an) 4 analyses des boues extraites	5.90 € 5.90 € 10.63 €	47.20 € 47.20 € 85.04 €				
	10.63 €	42.52 €		78.72 €	2.63 € 10.89 € 3.99 €	10.52 € 43.56 € 15.96 €
<u>analyse des boues aérées</u>	12.20 €	146.40 €		237.32 €	14.00 € 2.63 €	168.00 € 31.56 €
MES.MVS (soit 12 analyses par an)						
<u>analyse milieu récepteur</u>						
IGBN (hydrobiologique) amont et aval du rejet (soit 2 analyses par an)	463.54 €	927.08 € 100.98 €		1 244.38 €	636.00 €	1 272.00 €
physico chimique	77.02 € 5.90 € 5.90 €	154.04 € 11.80 € 11.80 €		180.88 €		152.74 €
frais de collecte / gestion	10.00 €	120.00 €		- €		119.10 €
cout total annuel HT		2 886.06 €		2 991.01 €		3 057.20 €
TVA		565.67 €		586.24 €		599.21 €
cout total annuel TTC		3 451.73 €		3 577.25 €		3 656.41 €

Monsieur PUAUD propose de retenir l'offre du laboratoire IPL /SAUR, ce dernier étant un interlocuteur de proximité dans le cadre de la distribution de l'eau potable sur la commune.
Le Conseil Municipal adopte cette proposition par 19 voix pour.

5. **ASSURANCE DES VEHICULES COMMUNAUX**

5.1. **Préparation du cahier des charges en vue d'engager une consultation pour l'ensemble des véhicules communaux.**

Dans le cadre de l'analyse des postes de charges, le poste des assurances véhicules et bâtiments /responsabilités doit faire l'objet d'une consultation.

Monsieur PUAUD, après avoir sollicité l'avis technique d'un assureur, propose de faire appel à un cabinet d'expertise spécialisé avec pour mission principale la rédaction du cahier des charges de chaque catégorie de biens.

Cette mission se composera en premier lieu du diagnostic des contrats existants, pour y inclure éventuellement les risques à assurer. Le tout donnera lieu à la rédaction du cahier des charges permettant d'engager une consultation des bureaux d'assurance.

Monsieur PUAUD propose de contacter plusieurs bureaux spécialisés afin de soumettre une proposition au prochain conseil municipal de septembre.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche a deux objectifs : être mieux assuré et faire des économies sur ces achats.

6. CLASSEMENT VOIRIE

6.1. Classement au titre de la voirie communale bande de roulement parking collège

Monsieur le Maire rappelle qu'une aire de stationnement destinée aux véhicules de transport particulier (parents – enseignants) a été aménagée en 2003 sur le terrain, propriété communale, cadastré section ZM n°60, contigu au collège.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au classement de la bande de roulement de cet accès au Collège au titre de la voirie communale. Monsieur Boyé, géomètre expert foncier a été missionné pour effectuer le relevé topographique. Monsieur le Maire propose également de demander l'aide des services de la DDE dans le cadre de la mission ATESAT, pour mener à bien la procédure de classement de cette voie.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par dix-neuf voix pour et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de classement.

6.2. Demande aménagement voirie desserte lotissement de la Grand'haie – classement au titre de la voirie communale

Pour faire suite à la demande des riverains, Monsieur le Maire propose de demander l'aide des services de la DDE pour étudier la possibilité de classer en voirie communale le terrain, propriété de la commune situé au cœur du lotissement de la Grand'Haie, ce qui permettrait de desservir les « sorties arrière » des habitations.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par dix-neuf voix pour et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de classement.

Monsieur le Maire précise également qu'il sera demandé à Monsieur BOYE, géomètre, d'effectuer un état des lieux de la voirie de la Grande haie.

Maitre Laveix rappelle que les copropriétaires du lotissement du Clos de La Vignague ont formulé une demande de transmission de la voirie à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait demandé qu'un laps de temps s'écoule avant cette reprise. Dans la mesure où une année est passée, il demande à Philippe Laveix de revoir le dossier avec les services.

7. PERSONNEL COMMUNAL

7.1. Service technique – projet de recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un nouveau projet de recrutement au sein du service technique dans le cadre d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat de travail de droit privé à durée déterminée, renouvelable par deux fois dans la limite de 24 mois, destiné à l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ce type de contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et notamment aux collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent technique polyvalent dans le cadre d'un CAE d'une durée de 8 mois et pour un service hebdomadaire de 20 heures. Ce contrat pourra être renouvelé par deux fois dans la limite de 24 mois. L'aide de l'Etat serait de 90 % du taux horaire du Smic brut.

Cet agent, travailleur reconnu handicapé, se verrait confier les missions suivantes :

- Travaux de petit entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (petite maçonnerie, rénovation, peinture...) dans la limite du handicap physique de l'agent
- Entretien de la voirie (balayage, nettoyage des abords), entretien des espaces verts communaux (tonte, arrosage, taille des arbres et des arbustes, dans la limite du handicap physique de l'agent)
- Conduite d'engins tracto pelle et mini pelle dans la limite de son handicap physique et en l'absence du conducteur d'engins
- Conduite du bus communal en cas d'absence du chauffeur habituel

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour, et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- à signer une convention de CAE avec l'Etat
- à signer le dit contrat d'accompagnement dans l'emploi ainsi que les renouvellements éventuels dans la limite des 24 mois.

7.2. Ouverture de postes au titre de la promotion interne

Monsieur le Maire expose que deux agents du service technique étaient éligibles et ont été proposés à la promotion interne au grade d'agents de maîtrise - la Commission administrative paritaire placée près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a rendu un avis favorable et ces deux agents bénéficient ainsi d'une inscription sur liste d'aptitude.

S'agissant de :

- Monsieur Charrier, qui prévoit de faire valoir ces droits à la retraite courant mars/avril 2010, pour lequel cette nomination sera bénéfique s'il en bénéficie a minima 6 mois avant son départ,
- Monsieur Larmandieu, responsable du service technique, dont les missions justifient le bénéfice de ce cadre d'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1. d'ouvrir deux postes d'agents de maîtrise
2. de nommer M. Louis Larmandieu, agent de maîtrise à compter du 1^{er} août 2009.
3. de nommer M. Jean-Claude Charrier, agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2009
4. de fermer les postes d'agent technique territorial de 1^{ère} classe et agent technique principal de 1^{ère} classe dont ils bénéficient actuellement.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par dix neuf voix pour, accepte :

- de créer :
 - 2 postes d'agent de maîtrise territorial
- de fermer les postes devenus vacants :
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

8. VOLLEY CLUB DE SAUVETERRE DE GUYENNE

8.1. Demande de subvention

Pour faire suite au Conseil Communautaire du 15 juin 2009, lors duquel une subvention de 60 euros a été accordée pour l'« Achat de matériel » au Bonard Volley Club (soit 50% du montant de la

commande d'achat de ballons), la commission SPORTS de la commune propose de compléter cette somme en accordant une subvention communale de 60 euros.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, d'accorder au Bonard Volley Club une subvention de 60 euros.

9. BILAN FINANCIER OPERATION DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'INSEE ayant fait part de sa dotation sur cette opération, Monsieur le Maire expose le bilan financier du recensement de la population effectuée en février 2009.

	RECENSEMENT 2009		
DEPENSES	traitement brut	charges patronales	Total
Agent 1	622.72	204.75	827.47
Agent 2	874.54	234.67	1109.21
Agent 3	833.81	229.84	1063.65
Agent 4	1023.56	252.37	1275.93
	3354.63	921.63	4276.26
RECETTES			
Dotation INSEE			3823.00
			-453.26

10. Infos CCPSG

10.1. Tourisme - Instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la communauté de communes du pays de Sauveterre de Guyenne à compter du 1er novembre 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne a opté pour l'institution de la Taxe de Séjour sur le territoire de la Communautés à compter du 1^{er} novembre 2009.

Cette taxe s'applique aux hébergements visés aux art. R2333-44 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et art. 2 du décret n°2002-1548 du 24 décembre 2002 – savoir les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les villages de vacances, les terrains de camping, de caravanage, et tout type d'hébergement de plein air, ports de plaisance et autres formes d'hébergement. Les tarifs sont arrêtés par personne et par nuitée de séjour. La taxe s'applique tout au long de l'année et les hébergeurs devront reverser la recette au comptable du Trésor, deux fois l'an, le 1^{er} novembre et le 1^{er} mai.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les tarifs applicables à compter du 1^{er} novembre 2009 ainsi que les différents cas d'exonérations et de réductions de tarifs. L'ensemble des modalités concernant l'application de cette taxe et ses tarifs peuvent être obtenus auprès des services de la Communauté de Communes.

10.2. Signalétique – Point sur l'avancement des travaux du groupement de commande signalétique – Compte-rendu de la rencontre organisée avec les élus du territoire et les secrétaires de mairie

Monsieur le Maire rappelle,

Dans le cadre du 1er Pôle d'Excellence Rurale (PER) sur le thème de l'œnotourisme porté par l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers, début 2007, il était inscrit, entre autres, un projet d'étude portant sur la réalisation d'un plan signalétique commun à plusieurs territoires.

Un groupement de commande signalétique a été constitué, regroupant :

- 12 communautés de communes (158 communes – 120 000 h habitants)
- 7 syndicats viticoles
- 4 membres associés (les Pays « Cœur Entre-deux-Mers », « Haut Entre-deux-Mers » et « Rives de Garonne » ainsi que l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-mers)

Un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique ont été constitués – le cabinet Géo Foncier Rostein sis à La Réole a été missionné en octobre 2008 par la commission d'appel d'offre du groupement signalétique – le montant de l'étude s'élève à 225 050 € HT majoré des frais divers (ingénierie Vallon Artolie, AMO OTEM pour 22 950,00 € HT – soit au total 248 000 € - financés par Etat : 99000 € - Région : 45000 € - Département : 45000 € - Syndicats viticoles : 7 000 € -

Dans cette perspective, La Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne a inscrit la somme de 8 000 € au budget primitif 2009.

L'étude a débuté en mars 2009 et doit se dérouler sur 2 ans pour s'achever en février 2011.

La phase de recensement et la proposition de « dépollution » se déroulent sur la période mars-décembre 2009.

Dans ce cadre, une réunion intercommunale avec les élus de locaux et les secrétaires de mairie du territoire de la CCPSG s'est tenue à Sauveterre le 23 juin 2009 à 14 h 30. Pierre Tomada et Sophie Bréda ont assisté à cette réunion au cours de laquelle le dispositif a été présenté et il a été remis à chaque collectivité un lot de fiches destiné à recenser tous les équipements existants sur la commune – une fiche par point recensés - à compléter des informations portant sur le dit équipement (coordonnées propriétaire, gestionnaire...) – ces fiches sont à transmettre complétées dans les plus « brefs » délais – sous quinzaine :

- Fiche 1 - bâtiments et services publics,
- Fiche 2 - ensembles médicaux, scolaires et résidentiels,
- Fiche 3 - Equipements économiques et de transport,
- Fiche 4 – Equipements culturels et religieux,
- Fiche 5 - Equipements de sport et de loisirs,
- Fiche 6 – Equipements de tourisme et utiles aux personnes en déplacement sur le territoire

La rédaction de la Charte signalétique interviendra sur la période d'août à décembre 2010.

Le rendu final devrait être présenté en janvier /février 2010.

Il est demandé que la halte camping-car soit mieux indiquée au niveau du boulevard du 11 novembre et que les parkings extérieurs au centre ville soient également signalés à partir de la place centrale.

11. Aménagement interne de la mairie - Création d'une commission municipale

L'état des lieux des locaux de la mairie, dressé par Monsieur Douce architecte a été adressé à l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur ce premier constat. Monsieur Douce a commencé à tracer quelques esquisses et Monsieur le Maire propose de constituer une commission d'aménagement de la mairie, composée :

- d'élus,
- des trois responsables de pôle et d'un représentant des agents du service administratif.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal désigne :

- Marie José LAWATHER
- Benoit PUAUD
- Yves d'AMECOURT
- Louis LARMANDIEU
- Franck CLAVERIE
- Sophie BREDA

Afin qu'ils soient tenus informés de l'avancement du projet :

- Philippe LAVEIX (suppléant)
- Gille BUSSAC (Suppléant)

12. Compte-rendu commission d'intégration station de compression de gaz tigf*

(*)TIGF : Total Infrastructure Gaz de France

Le vendredi 3 juillet 2009, la commission municipale « intégration de la station de compression TIGF » s'est réunie à la mairie de Sauveterre de Guyenne.

Monsieur PUAUD précise que la constitution et le rôle de cette commission, laquelle aurait du être initiée dès l'initiation du projet. Cette commission est composée de riverains, de représentants de la société TIGF, de représentants de la municipalité. Cette commission est ouverte à tous les administrés de Sauveterre. Les réunions de cette commission seront préparées par un ordre du jour établi à l'avance et transmis aux responsables de TIGF afin que l'entreprise missionne les interlocuteurs appropriés aux questions posées.

Les représentants de TIGF ont fait part de l'avancement des dernières phases de travaux consacrés aux « essais en pression », lesquels engendrent une gêne sonore ponctuelle. Le chantier de construction se termine et l'usine devrait rentrer à l'automne prochain dans sa phase de fonctionnement. Une visite de l'usine sera organisée à l'intention des riverains et du Conseil Municipal afin de découvrir les installations.

Les riverains de la station de compression ont fait part de leur sentiment d'être « devant le fait accompli » et que les nuisances visuelles et sonores le seront maintenant définitivement et s'imposent à eux. A ce titre, une demande est formulée concernant la création d'une ligne budgétaire communale pour la réalisation de projets d'aménagements dans les villages avoisinants : Foncroze, Piquereau, Vidon, Mont Saint Fort, Cluchard Moniduc, le Bournac...

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire remercie Benoit Puaud. S'il comprend la demande de la commission sur le fonds, il fait part de l'impossibilité en la forme de mettre en place dans le budget de la commune une telle ligne budgétaire spécifique qui serait réservée aux voisins de la station.

Il rejoint Benoit Puaud sur le fait que cette commission aurait du être créée par la commune dès la demande de modification du POS.

Au sujet d'une ligne budgétaire, Monsieur le Maire rappelle que l'impôt prélevé est collectif et ne saurait être « préalablement affecté », c'est la base de la comptabilité publique.

Monsieur le Maire demande d'imaginer ce que serait Sauveterre si chaque voisin d'une installation industrielle ou commerciale demandait qu'une partie de la taxe professionnelle acquittée par l'entrepreneur soit réaffectée dans le voisinage avec une ligne budgétaire dédiée...

Il reconnaît que les propositions d'équipement évoquées par la commission sont de bonnes propositions qu'il convient d'étudier, mais ce sont de bonnes propositions pour toute la commune.

Enfin, il rappelle qu'à l'heure actuelle, ce serait jouer « Perette et le pot au lait » que de présager du montant de la Taxe Professionnelle qui sera versée par TIGF à la Communauté de Commune du Pays de Sauveterre de Guyenne, et de la part qui sera reversée à la commune.

Par contre, il réaffirme la volonté du Conseil Municipal :

- d'inciter TIGF à poursuivre les efforts engagés dans l'intégration paysagère et environnementale de la station de compression de gaz
- de solliciter à nouveau TIGF sur des projets d'aménagements dans les villages voisins de la station

- d'utiliser au mieux la future recette fiscale que devrait procurer TIGF dans l'intérêt des Sauveterriennes et des Sauveterriens en commençant par ceux qui en ont le plus besoin, dont les voisins de la station de compression.

La commission municipale « Intégration de la station de compression TIGF » se réunira avant la fin juillet pour préparer l'ordre du jour de la prochaine rencontre prévue en septembre.

13. Site internet Canal du Midi - Voie Verte – point sur les conditions d'adhésion

Madame COMBEFREYROUX fait part au Conseil Municipal du site internet Canal du Midi-Voie Verte et d'une demande d'adhésion.

Après discussions, le Conseil Municipal, par dix-neuf voix pour, donne son accord pour une adhésion d'un an, sans tacite reconduction mais avec une demande d'accord préalable au renouvellement.

14. Commission « Ecole » - proposition répartition budget rentrée scolaire 2009/2010

Madame COMBEFREYROUX fait part au Conseil Municipal d'une proposition de budget dédié aux écoles communales pour l'année civile 2010, établi en concertation avec Monsieur Jean-Michel SIMI, Directeur de l'école élémentaire à compter de la rentrée scolaire de septembre et Madame Valérie Hatron, Directrice de l'école maternelle.

	ECOLE ELEMENTAIRE	ECOLE MATERNELLE
Fournitures scolaires (manuels, fichiers, petit matériels)	40.00 €/élève	25.00 €/élève
Fournitures collectives (encres, carnets d'appel, registres, lecteur DVD,...)	à faire valider par la mairie au préalable avant tout achat : 1500 € maxi	
Bus (autre que bus communal)	1300€/an	500 €
Sorties avec nuitées	3€/j/élève	/
intervenant non financé	300 €	500 €
Gros matériel	étudié à chaque demande en fonction du coût	

Ces propositions n'appellent pas de remarques particulières de la part du Conseil Municipal et seront rediscutées au moment du vote du budget 2010. Monsieur le Maire demande que soit réalisée une étude comparative avec le budget actuel.

15. Cantine scolaire de l'école élémentaire – besoin équipements mobilier (Rémi Ballarin)

Monsieur Ballarin informe le Conseil Municipal que la cantine de l'école élémentaire sera équipée d'une friteuse professionnelle dès la prochaine rentrée scolaire, ce qui permettra de faire cuire les frites sur place et de servir des frites croustillantes. Il s'agit d'une acquisition du CCAS à la suite d'une demande émise par la commission cantine – la commande a été passée et cet équipement sera installé dans le courant de l'été.

Considérant l'augmentation des effectifs, Monsieur Ballarin fait savoir qu'il serait également nécessaire de prévoir l'achat d'équipements mobiliers supplémentaires pour la cantine. Les demandes de devis sont en cours.

16. Budget – décision modificative – ouverture de crédits**➤ Travaux tempête**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs immeubles ou équipements communaux ont été endommagés par la tempête du 23 janvier – Les dégâts viennent d'être réparés pour un montant total de 19 733,45 € - Il est nécessaire de prévoir les crédits au budget sur une ligne exceptionnelle pour liquider les factures et percevoir les indemnités d'assurance.

	montant ttc
Couverture école élémentaire	2685,02
Couverture immeuble rue Saubotte	1207,96
Couverture immeuble rue Saint Romain	1387,36
Couverture immeuble rue Saint Léger	2499,64
Couverture église Notre Dame	2738,84
Couverture église St Christophe	1363,44
Couverture église de St Léger	2072,67
Réglage projecteur du stade	2653,21
Remplacement poteau éclairage public	706,74
Couverture club house stade Closet	1425,39
Couverture local technique Bonard	729,56
Réparation trappe église Notre Dame	263,62
cout total ttc	19733,45

Ouverture de crédits proposée :

Compte 6788 – dépenses exceptionnelles : + 19 800 €
 Compte 7788 – recettes exceptionnelles : + 19 800 €

Adoptée par le Conseil Municipal, par dix neuf pour.

➤ Don TIGF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société TIGF se propose de faire un don de 15 000 € à la commune de Sauveterre.

Cette somme permettra de financer:

- L'acquisition du praticable de scène pour un montant de 5 500 € HT
- Le remplacement de la main-courante du stade du Closet pour un montant de 3 770,00 € HT.
- La participation à l'édition de la transcription du registre de la Jurade de Sauveterre pour 5730,00 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, donne son autorisation pour percevoir cette somme au compte don et legs.

17. Compte rendu opération de sensibilisation au tri sélectif

Monsieur Puaud expose :

Pour faire suite au passage des ambassadrices du Tri Sélectif, Monsieur Puaud fait part des points qui ont été relevés :

- Caissettes jaunes : elles ne sont pas toujours utilisées voire absentes pour le tri des cartons et emballages lors de la collecte des ordures ménagères. Il faudra inviter les propriétaires/loueurs à préciser que la caissette fait partie de l'état des lieux du logement

- Attribution ou remplacement des caissettes de tri : Actuellement les demandes sont recensées à l'accueil de la Mairie qui sollicite ensuite l'USTOM pour accord. Après avis de l'USTOM, les services techniques retirent les caissettes à la déchetterie et distribuent aux demandeurs ou déposent les caissettes à la Mairie. A ce jour, l'USTOM, n'ayant pas la confirmation de l'attribution des caissettes demandées, interroge les services de la commune sur le traitement effectif des demandes. A la suite de l'intervention des ambassadrices du tri, une liste des besoins en caissettes jaunes a été établie pour rapprocher des demandes effectives recensées en Mairie. Monsieur PUAUD propose que toutes les demandes de remplacement ou d'acquisition de caissettes soient traitées par les services de la Mairie depuis l'enregistrement de la demande jusqu'à la réception en Mairie ou distribution au particulier, chaque étape sera accompagnée d'un document (existant) qui assurera la traçabilité des opérations. Un rapprochement sera fait (par mois ou par trimestre) auprès de l'USTOM pour le traitement des demandes. Un rendez-vous sera pris avec Monsieur Bouscary afin d'envisager l'acquisition/location de containers mobiles de tri sélectif pour la résidence de Bouey, la salle des fêtes et un ou deux containers à disposition des manifestations communales.
- Rappel : lors des manifestations (Fête de la Vigne et de la Gastronomie), l'USTOM peut mettre à disposition des containers de tri sélectif (container verre) ainsi qu'une intervention des « ambassadrices du tri ». La commune doit assurer le transport des containers.
- Il faudra repréciser l'emplacement des bornes à verre sur la commune à l'occasion de l'édition des « échos de la Cité » ainsi que sur le blog communal. Il faudra renouveler l'information de la vente en déchetterie de composteurs pour la somme de 15 €.
- Il faudra installer des poubelles sur les lieux publics ou de passage (place du foirail, place de la gendarmerie) tout en évitant l'incitation aux dépôts de déchets « excessifs ».
- Monsieur PUAUD souhaite que les ambassadrices du tri interviennent dans les écoles à la rentrée scolaire prochaine, afin de poursuivre l'action de sensibilisation auprès des « jeunes générations ».
- Une ancienne affiche d'information sur la collecte des ordures ménagères sera à retirer rue Boutherie

Monsieur le Maire propose qu'un article soit mis en ligne sur le blog communal à ce sujet.

18. QUESTIONS DIVERSES

1. Compte-rendu réunion préparation festival « Ouvre la Voix »

Madame COMBEFREYROUX fait part du compte rendu de la préparation du festival « Ouvre la Voix » : lancement du festival à Sauveterre de Guyenne, avec un accueil des festivaliers dès 9h30 sur la Place de la République, un petit déjeuner pris en charge par l'association Entre deux Voies, un concert de Luciole dans l'église de 10 h à 11 h, puis lancement officiel de la manifestation. La suite du parcours est identique à celui de l'édition 2008, Saint Brice, Frontenac, Espiet, La Sauve Majeure puis Créon.

« Ouvre la voix » est cette année encore labellisé « Scènes d'Eté en Gironde » par le Conseil Général de la Gironde et « Aquitaine en scène » par le Conseil Régional d'Aquitaine. Il bénéficiera donc de l'ensemble des supports de communication de ces deux événements, et traversera ainsi les frontières du département.

2. Ecole numérique

Madame Marie-José LAWATHER fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé par l'Inspection Académique de la Gironde annonçant que 80 projets avaient été instruits et classés par ordre d'arrivée. Une première tranche des 32 premiers projets a été validée dont celui de Sauveterre classé en 6^{ème} position. Un versement de 80 % du montant de la subvention devrait parvenir tout prochainement.

Monsieur le Maire félicite Marie-José Lawther chargée de mener à bien ce projet et propose au Conseil Municipal de prévoir par décision modificative l'inscription budgétaire du montant de la subvention annoncée de 9 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

3. Election – bureau de vote

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé par la Préfecture demandant s'il est envisagé de modifier l'emplacement des bureaux de vote de la commune.

Il propose de déplacer les deux bureaux de vote dans la salle des fêtes, rue Saint Romain. Cette salle est très accessible pour les personnes à mobilité réduite, plus proche de la Mairie et dispose de deux entrées qui pourront être identifiées bureau 1 et bureau 2. La salle dispose d'une sonorisation pour la proclamation des résultats.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à onze voix pour, de demander le déplacement des bureaux de vote dans la salle des fêtes rue Saint Romain.

4. Achat drapeau

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un devis pour l'achat et le renouvellement de drapeaux (Sauveterre de Guyenne, français, allemand, européen et Guyenne (léopard). Le devis se monte avec les platines, les mâts, et compte tenu d'une réduction de 15% à 1 605.48 HT.

Le Conseil Municipal accepte par dix-neuf voix pour, l'achat des drapeaux.

5. Horaire mairie (juillet/août)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de fermer la mairie au public le lundi toute la journée pendant la période de juillet et août, période durant laquelle le personnel est en effectif réduit.

Le Conseil Municipal donne son accord, à dix-neuf voix pour.

6. Communauté de communes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du déménagement des bureaux de la communauté de communes le 16 juillet prochain suivi en fin d'après midi d'un repas-grillade.

L'inauguration des courts de tennis de la Communauté de Communes à Bonard, aura lieu le 18 juillet prochain, et invite les conseillers à assister au tournoi puis à prendre le verre de l'amitié à 11h30.

Les inscrits pour le tournoi sont : Pierre Tomada, Yves d'Amécourt, Sandrine Combefreyroux.

7. Immeuble de la poste

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion prévue le 08 juillet à 10 h avec Poste Immo afin de discuter du devenir de l'immeuble de la Poste.

8. Gens du voyage

Monsieur le Maire signale qu'une réunion aura lieu à la Sous Préfecture concernant le schéma de réception des gens du voyage.

9. ANACR

L'ANACR commémorera, comme à l'habitude, les combats survenus dans la région en 1944, le Samedi 11 juillet. Un verre de l'amitié sera servi à la salle des fêtes.

10. Fête des Vins

Pour le Fête des Vins, Monsieur le Maire rappelle qu'un apéritif sera offert par la commune et la communauté des communes, en l'honneur des associations du territoire sous les arcades et qu'un repas sera servi pour les maires du canton et le Conseil Municipal (prix 25 €, inscription auprès de Nadège Dupin).

11. Dispositif de PASS foncier

Monsieur Laveix rappelle au Conseil Municipal le dispositif de PASS Foncier.

Le Pass-foncier est un dispositif populaire d'accession à la propriété mis en place par l'Etat et les partenaires sociaux du 1% logement pour faciliter l'achat d'un logement neuf en individuel ou collectif à titre de résidence principale en permettant d'acheter en deux temps, le logement d'abord et le terrain ensuite. Il permet de bénéficier de différentes aides publiques très importantes pouvant dépasser 60 000 € pour un ménage. Le 1 % logement accompagne le ménage à toutes les étapes du projet. Il apporte également une garantie d'achat et de relogement en cas d'accident de la vie. Le PASS-FONCIER est ouvert à tous les ménages qui répondent aux trois conditions suivantes :

- être primo-accédant de sa résidence principale (est considéré primo-accédant tout ménage qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années).
- respecter les conditions de ressources du PSLA (prêt social de location-accession)
- et bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités locales sous la forme d'une subvention ou d'une bonification de prêt.

Pour qu'une personne puisse bénéficier du PASS FONCIER, la commune doit participer à hauteur de 3000 € (dont 1500 € remboursés par l'Etat). Cette participation permet à l'acquéreur de bénéficier d'un prêt à taux zéro, d'une TVA à 5,5% sur un logement neuf.

Monsieur le Maire demande à Philippe Laveix d'étudier la possibilité de faire du « PASS FONCIER » sur des immeubles en centre ville, par exemple sur l'Hotel de France.

12. SIRS – Décision rendue par la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine

Madame COMBEFREYROUX, présidente du SIRS, fait part au Conseil Municipal de la réponse de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine au sujet du budget primitif 2009 du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire.

Le SIRS doit se réunir, sous un mois, et voter un nouveau budget dans lequel les communes doivent financer la dette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.